

NESPRESSO



Pour récolter le meilleur café il faut planter des milliers d'autres arbres.

www.nespresso.com/entreprise

En savoir plus

Un différend apparaît sur la création d'une réserve marine qui pourrait se situer du côté des Briquets d'Hendaye, dans le prolongement du domaine d'Abbadia.



▲ La réserve est située dans la zone Natura 2000 domaine d'Abbadia et Corniche basque.

© PHOTO DR

ÉRIC BECQUET

SUD OUEST | lundi 21 décembre 2015 | À LA UNE COMMUNES SPORTS

ARTICLE RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

Hendaye : pêcheurs et plongeurs se disputent leurs parts

Publicité

e.becquet@sudouest.fr

Petit rappel : le réseau Natura 2 000 est composé de sites naturels européens (1 758 en France), terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs espèces et de leurs habitats. Mais Natura 2000 a aussi pour vocation de concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques de l'Homme. Sur le littoral basque, la protection est gérée par l'Agglomération Sud Pays basque et, par écho partenarial, par l'agglomération Côte basque Adour. Chaque agglomération détache un vice président. Ils pilotent, aidés d'un chargé de mission, Grégory Le Moigno.

Plantons le décor : les quatre sites Natura 2000 mer et littoral gérés localement se juxtaposent le long du littoral basque et dans le fond du golfe de Gascogne. Le site Côte basque rocheuse et extension au large composé de deux parties sur le domaine maritime, se situe dans le prolongement des sites littoraux mixtes domaine d'Abbadia et Corniche basque (d'Hendaye à Ciboure, 571 hectares, 90 % marin) et falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz (1 353 hectares, 88 % marin). La zone rochers de Biarritz - le Bouccalot et la Roche ronde - est dédiée aux oiseaux.

« Ni 10 % ni 1 % ni rien... »

Dans nos colonnes, le 19 mars dernier, Éric Saint-Martin, membre du club de plongée hendayais Urpean, référent environnement

du Comité 64 de la Fédération française d'étude et de sports sous-marins (FFESSM), lançait un pavé dans la mare. L'homme soumettait, sous pavillon de la FFESSM, entité membre du comité de pilotage Natura 2000, une demande particulière des plongeurs. Ces derniers souhaitent établir une réserve naturelle d'une surface de 10 % du total de l'aire marine protégée. Elle se situerait du côté des Briquets d'Hendaye, dans le prolongement du domaine d'Abbadia. Une zone idéale pour la plongée et... pour la pêche côtière (bateaux de moins de 12 mètres).

Et la proposition a fait bondir les pêcheurs. Serge Larzabal en tête. Le président du comité interdépartemental des pêches, lui aussi du comité de pilotage, ne veut pas entendre parler de cette réserve et a souhaité réagir : « Dire que des discussions sont en cours pour une réserve de 10 % pour les plongeurs n'est absolument pas d'actualité. Natura 2000 est une zone qui permet d'allier environnement sain et activité économique. Pas question de réserve naturelle, ni de 10 % ni de 1 % ni de rien du tout. Ce n'est pas acceptable que soit mis en jachère tout ou partie d'une zone où seraient interdites toutes activités de pêche. Ça ne se justifie pas ! » Et le pêcheur d'ajouter : « Natura 2000 nous a été imposé, et on fait avec. Et on va dans ce sens. Nous-mêmes, professionnels de la pêche, nous avons effectué une analyse d'impact dans ces zones où sont utilisés des engins dormants et non pas traînants, et l'impact est reconnu très faible. Ce qui n'est pas toujours le cas, notamment pour les activités de plongée ! » Un hameçon lancé aux plongeurs, qui, selon Serge Larzabal « veulent faire croire qu'il n'y a plus de poissons, que tout est dégradé ».

En concertation totale

Grégory Le Moigno est le chargé de mission référent Natura 2000, salarié de l'agglo Sud Pays basque depuis le 1er janvier 2015. Sa mission principale est de rédiger un document d'objectifs, avec inventaire des espèces ou habitats à protéger, élaboré en concertation avec les acteurs concernés, regroupés - liste préfectorale - au sein du comité de pilotage. Pas question pour lui de prendre parti, mais seulement d'expliquer : « Dans notre comité, tout le monde peut parler et faire des propositions. » Mais de recadrer : « La réserve proposée par Monsieur Saint-Martin est tout à fait entendable, sauf qu'elle ne rentre pas dans le champ de compétence et d'intervention de Natura 2000. »

Grégory Le Moigno apporte également un complément : « Notre protection s'appuie sur quatre espèces d'amphihalins. Le saumon Atlantique, l'alose simple, la grande alose et la lamproie marine. Je me réfère aussi aux habitats sous-marins, rocheux, sableux... Et ces espèces où habitats précis ne sont aujourd'hui pas impactés par la pêche côtière. Il faut également ne pas se focaliser sur ces quatre espèces. Parce que leur protection est bénéfique pour beaucoup d'autres. » Comme les pêcheurs, les plongeurs, ou inversement, doivent aussi rester des espèces protégées.

HENDAYE

ENVIRONNEMENT

PÊCHE

CIBOURE

[VOIR TOUS LES COMMENTAIRES](#)